



## Assistant.e.s et conseiller.e.s techniques de service social : continuons à nous faire entendre !

### Grève et manifestation le jeudi 4 avril partout en France !

Après une forte mobilisation le 19 mars et une manifestation historique le 22 mars dernier qui a rassemblé plus du tiers des assistant.e.s et conseiller.e.s techniques de service social de l'Éducation nationale et du Supérieur, il est nécessaire de maintenir et d'amplifier la pression. Le ministère reste sourd à nos revendications et à la colère qui s'exprime alors que la forte dégradation de nos conditions de travail, le manque de moyens et l'absence de toute revalorisation salariale provoquent invisibilisation, épuisement et mal-être. Des d'assistant.e.s et conseiller.e.s techniques de service social ont déjà quitté l'Éducation nationale et un certain nombre envisage de le faire. Alors que les postes vacants peinent à trouver des candidat.e.s. Cela ne peut plus durer !

### Salaires, postes, conditions de travail : ça ne peut plus durer !

Dans le cadre de la journée de grève et de manifestation des travailleuses sociales et travailleurs sociaux, nos organisations (SNUASFP FSU, SNASEN UNSA, CGT Educ Action, SNFOASEN, SUD Education) appellent les assistant.e.s et conseiller.e.s techniques de service social à faire grève et à participer aux manifestations et rassemblements organisés ce jeudi 4 avril. Il est urgent de se rendre visibles pour que la colère des services sociaux de l'Éducation nationale et du Supérieur ne puisse plus être ignorée !

#### Nos organisations exigent :

- **La revalorisation des grilles indiciaires à hauteur de la catégorie A Type pour les AS et A+ pour les CTSS : la grille des AS est la plus basse de toutes les catégories A de l'EN : 81 points d'indice de différence avec celle des infirmières soit 400€ brut de moins par mois au dernier échelon du 1<sup>er</sup> grade, 470€/mois avec celui du second grade. Quant aux grilles des CT, elles sont inférieures à celles des CPE qu'il s'agisse du 1<sup>er</sup> grade ou du second (au dernier échelon du second grade : 694€ d'écart par mois !)**
- **L'attribution du CTI (49 points d'indice soit une augmentation de salaire de 189€ net/mois)**
- **Le refus du salaire au mérite**
- **L'abandon de la proratisation des indemnités REP/REP+**
- **L'intégration de l'IFSE au traitement**
- **Le maintien et la valorisation des services sociaux, assistant.e.s et conseiller.e.s techniques de service social au sein du Ministère de l'Éducation nationale, sans aucune restructuration en équipe médico-sociale**
- **Une création massive de postes dans les 3 services sociaux : en faveur des élèves, étudiants et personnels**
- **La création d'un service social spécifique au 1<sup>er</sup> degré avec un encadrement, des moyens, des formations dédiées**
- **La promotion automatique dès lors que les conditions réglementaires sont réunies et de manière transitoire des taux de promotions significativement augmentés pour permettre un déroulé de carrière rapide sur deux grades pour toutes et tous sans notion de mérite**
- **Une enveloppe de frais de déplacement à la hauteur des besoins ainsi que la revalorisation de ces frais**